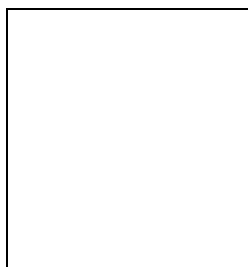


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 02 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 février, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 25/01/2021

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Michel BOYET, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Catherine DUC épouse CARCEL, Jean-Luc DURIEUX, Jessica GILLES épouse PRIGENT, Murielle GRIFFET, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Manon BREDY épouse CROS.

Mme Catherine CARCEL a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération 2021-03

Modification des tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle des associations

M. le Maire explique qu'avec l'aménagement en cours de la salle des fêtes, celle-ci va proposer des prestations supérieures. Il convient donc de réévaluer les tarifs de location, y compris pour la salle des associations.

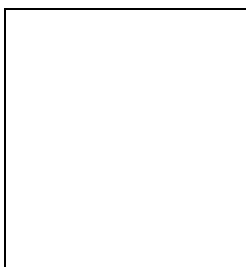
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** les modifications de tarifs de location des salles des fêtes, comme figurant dans le tableau ci-dessous, à compter du 01/03/2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent,

Location de la Salles des Fêtes (salle du haut)

	Caution	Réunion (4 heures)	1 jour de location en semaine	Location pour le week-end
Associations pisillardes	/	Gratuit	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)
Habitants de Pisieu	150€	60€+ remboursement du chauffage	160€ + chauffage	210€ + remboursement du chauffage
Habitants ou associations d'autres communes	500€	60€ + remboursement du chauffage	400€ + remboursement du chauffage	500€ + remboursement du chauffage
Habitants de communes hors territoire d'EBER	800€	150€ + remboursement du chauffage	600€ + remboursement du chauffage	800€ + remboursement du chauffage

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 02 février 2021

Location de la vaisselle et du lave-vaisselle (salle du haut)

	Habitants de Pisieu	Associations de Pisieu	Habitants ou associations d'autres communes
Vaisselle + lave-vaisselle	Forfait de 50€	Gratuit	Forfait de 70€

Location de la Salle des associations (salle du bas)

	Caution	Réunion (4 heures)	1 jour de location en semaine	Location pour le week-end
Associations pisillardes	/	Gratuit	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)
Habitants de Pisieu	150€	30€+ remboursement du chauffage	70€ + remboursement du chauffage	150€ + remboursement du chauffage
Habitants ou associations d'autres communes	500€	30€+ remboursement du chauffage	150€ + remboursement du chauffage	250€ + remboursement du chauffage

Délibération 2021-04

Demande de subvention pour la réparation du Poids Public

La bascule nécessite un entretien et le changement des traverses en bois du pont doit se faire au plus vite cette année. Des devis ont été demandés.

Une aide du Département est possible à hauteur de 25% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de solliciter le Département de l'Isère pour obtenir une subvention dans le cadre de la rénovation du Poids Public,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent,

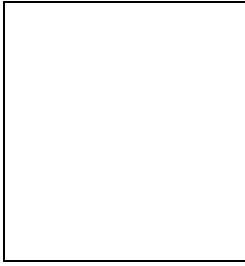
Délibération 2021-05

Recrutement dans le cadre d'un CDD

Il y a beaucoup d'élèves inscrits à la cantine (jusqu'à 40/45 certains jours). Avec deux agents encadrantes pour l'ensemble des enfants inscrits, les conditions de sécurité et de bon encadrement ne sont pas réunies.

Aussi, à la rentrée de septembre, a été recrutée en CDD, une personne supplémentaire pour le temps de la cantine, pour pallier à cette augmentation d'activités ponctuelles. La personne recrutée a du arrêter

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 02 février 2021

le CDD en janvier car inscrite à une formation, elle n'est plus disponible. Un appel à candidatures a été fait auprès de la population et du CIB.

Une candidature a été retenue car répondant aux critères de l'expérience dans la petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le recrutement d'une personne, pour assister le personnel communal lors des temps périscolaires de la cantine, à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au 06 juillet 2021,
- **CHARGE** le Maire de procéder à ce recrutement,
- **DIT** que le temps de travail hebdomadaire est fixé à 8 heures par semaine et uniquement en période scolaire,
- **PRECISE** que la rémunération mensuelle est basée sur la valeur du SMIC au 1^{er}/01/2020 (10,25€/heure),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents.

Questions diverses